



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 11 septembre 2023 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Dustin Denault, Louis Schryer et Jacques Fleury.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

108-23/09

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

109-23/09

Proposé par Chrissy Ann Payne que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 août 2023 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun.

6. **Rapport MRC du maire**

Le Maire donne son rapport.

7. **Rapports des comités**

**Sécurité publique**

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.

**Voirie & Environnement**

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

110-23/09

**Pont Chapeau-Chichester**

Proposé par Corey Bissonnette de faire une demande formelle au ministère des Transports concernant les réparations nécessaires sur le pont Chapeau-Chichester, et



No de résolution  
ou annotation

d'exprimer sa déception quant aux récentes fautes de communication concernant ces travaux.

Adopté

### Planification et développement

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'inspecteur municipal est reçu et lu.

### Administration et Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

111-23/09

#### MRC Pontiac - Budget et quotes-parts 2023

- ATTENDU QUE la municipalité de Chichester a vu une augmentation de plus de 48% de ses quotes-parts municipales payables à la MRC de Pontiac ;
- ATTENDU QU' une résolution demandant des explications sur l'augmentation des quotes-parts municipales a été envoyée à la MRC de Pontiac en décembre 2022 ;
- ATTENDU QUE la municipalité attendait une réponse officielle à ses préoccupations avant d'effectuer les paiements requis à la MRC de Pontiac ;
- ATTENDU QU' après plusieurs discussions entre les administrations, une réponse a été promise au conseil pour sa réunion du 28 août mais qu'elle n'a jamais été reçue ;
- ATTENDU QU' en retour, la MRC de Pontiac a envoyé une lettre de son avocat à la municipalité de Chichester, menaçant des recours légaux si les quotes-parts n'étaient pas payées dans 10 jours ;
- ATTENDU QU' une lettre de réponse à la demande de décembre 2022 a finalement été reçue le 7 septembre 2023 ;
- ATTENDU QUE cette réponse ne répond pas aux préoccupations initiales du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Fleury, appuyé par Louis Schryer, et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit transmise à la MRC de Pontiac, à sa directrice générale, à la préfète et à tous les membres du Conseil régional que le Conseil de la Municipalité de Chichester désire :

- Exprimer leur sincère déception face au manque de communication et de réponse rapide à leurs demandes de clarification envoyées en décembre 2022 ;
- Exprimer leur mécontentement et leur regret suite à la réception d'une lettre juridique menaçante de la part de la MRC de Pontiac ;
- Obtenir des éclaircissements supplémentaires sur les demandes de décembre 2022, y compris des réponses aux questions suivantes :
  - Quelle est l'explication d'une augmentation de 740 106 \$ sur l'ensemble des quotes-parts payées par la municipalité, entre 2022 et 2023 ?
  - Quel était le montant total du surplus non affecté détenu par la MRC de Pontiac à la fin de l'année 2022 ? Et quel montant a été affecté pour le budget 2023 ?
  - Est-ce que le surplus, s'il y a lieu, à la fin de l'exercice financier 2023 sera



No de résolution  
ou annotation

utilisé pour réduire les quotes-parts municipales requises pour 2024, afin de réduire le fardeau financier des contribuables locaux ?

- Le Conseil régional envisagera-t-il de calculer les quotes-parts municipales selon les fonctions de chaque département de la MRC, comme il a été fait par plusieurs autres MRC, par exemple (ou une combinaison de chacune d'elles)?
  - Administration et évaluation – Richesse Foncière uniformisée
  - Sécurité publique - Nombre de logements/unités sur le territoire
  - Contrôle animalière – Population
  - Gestion des matières résiduelles - Tonnage moyen des déchets (ie : pour les 3 dernières années)
  - Aménagement et développement - Superficie totale de la municipalité

- Demander que les municipalités locales reçoivent, avant le 1er novembre, les quotes-parts estimées pour l'année à venir afin de mieux planifier leurs propres budgets ;

- Reconnaître que les discussions avec les maires au niveau de la MRC de Pontiac ne constituent pas une "consultation" avec les municipalités locales, puisque le maire agit en tant que conseiller régional et non en tant que membre du conseil municipal local ;

- De recevoir une réponse officielle, en forme de résolution(s) du Conseil régional, reconnaissant et/ou répondant à TOUTES les préoccupations indiquées dans cette résolution, au plus tard avant de l'adoption du budget 2024 de la MRC de Pontiac, et que cette résolution soit envoyée directement à toutes les municipalités de la MRC de Pontiac.

Adopté

#### **Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing**

Le conseiller Payne, président du comité Loisirs, Récréation, Tourisme et Marketing, donne un rapport.

#### **8. Questions du public**

Aucune.

#### **9. Présentation des comptes**

112-23/09

Proposé par Corey Bissonnette que les factures soient payées selon la liste distribuée.

Adopté

#### **10. Lecture de correspondance**

Aucune.

#### **11. Varia**

Aucun.

#### **12. Séance à huis clos**

Non requise.

#### **13. Date de la prochaine réunion**

113-23/09

Proposé par Neil Maloney que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 16 octobre 2023.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

114-23/09

**14. Clôture de la réunion**

Proposé par Corey Bissonnette que la séance soit levée à 19h15.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*